



**Service d'Incendie et de Secours du Département  
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le directeur  
du SDMIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2021027

Lyon, le 07 juin 2021,

**Objet : Difficultés accès aux soins**

Monsieur le Directeur,

A plusieurs reprises nous avons été alertés par nos collègues victimes d'accident du travail à propos de difficultés d'accès aux soins.

Certains professionnels de santé tels que des kinésithérapeutes n'acceptent plus les sapeurs-pompiers en accident du travail pour les soins, mettant en avant des délais de paiement trop longs ou des procédures administratives trop compliquées.

Cette situation nous paraît surprenante et insensée : la santé des agents SPP et PATS placés sous votre autorité est une priorité, surtout lorsque ces accidents sont liés et imputables au service.

Vous l'avez compris, la reprise d'activité dans de bonne condition est assujetti à la qualité de leurs soins.

Nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire auprès de l'assureur du SDMIS afin de faciliter les procédures et de réduire les délais de règlements des honoraires des praticiens.

Sur de l'intérêt que vous portez à nos alertes, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL